

COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 9 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-COLANI, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Catherine PEPIN, Angélique STEUNOU, Françoise HURSON, Amandine ANDRE, Marion BOUCHEVREAU

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Michaël BAUDET, Christian KERAUTRET, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Jérôme TRONEL, Christophe MINAUD

Absents excusés Monsieur Jean-Louis SENECHÉAU (pouvoir donné à Monsieur Yann SOULABAIL)

Mesdames Sandrine REDON, Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Laura BLEVIN), Kristell LE MAUFF (pouvoir donné à Malorie MEHEUST), Valérie TRAISSAC (pouvoir donné à Françoise HURSON)

Secrétaire Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2021-39

ENFANCE JEUNESSE – MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

Rapporteur : Madame Laura BLEVIN, Adjointe à l'Enfance et à la Jeunesse

Depuis plusieurs années, le dispositif « Argent de poche », existe au plan national.

Cette action, accompagnée par la CAF, consiste à proposer aux jeunes de 16-17 ans la réalisation de petits chantiers ou de petites missions sur le territoire communal durant les congés scolaires, les samedis ou d'autres périodes en fonction des besoins et des disponibilités des jeunes. En contrepartie des tâches effectuées, les jeunes sont indemnisés en argent liquide.

Les objectifs sont les suivants :

- Accompagner les jeunes lors d'une première expérience professionnelle,
- Valoriser l'action des jeunes vis-à-vis des adultes, de la population en général,
- Permettre aux jeunes d'être indemnisés en échange d'une mission, d'un service rendu,
- Découvrir les métiers existants au sein d'une collectivité territoriale.

La mission est réalisée en demi-journée de 3h ou en 2 séances d'1h30 et est indemnisée à hauteur de 15 € par la Ville. La CAF apporte une aide financière de 5 € par mission dans la limite d'une aide maximale de 2 000 €. Chaque jeune peut effectuer 15 missions maximum par année civile.

L'encadrement des jeunes est assuré par le personnel communal. Une charte d'engagement est signée au préalable par le jeune et la Ville de Langueux.

Des missions peuvent être conduites en partenariat étroit avec des associations Langueusiennes. Dans cette hypothèse, elles sont encadrées par un agent du service Enfance Jeunesse. Le coût financier résiduel (déduction faite de la participation de la CAF) sera facturée à l'association partenaire par la Ville de Langueux.

Le budget prévisionnel de l'action est de 2 000 € pour l'année 2021. Le versement des indemnités aux jeunes se fera via la régie d'avance « générale » qui sera élargie par arrêté municipal.

Au regard de ces éléments, **je vous propose** :

- ✗ de vous prononcer favorablement sur la mise en œuvre de ce dispositif ;
- ✗ d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.